

CP - Inscription au concours des décorations de Noël

Par le biais du traditionnel concours des décorations de Noël lancé par la Municipalité, les Colmariens sont invités à participer à la valorisation de la ville et à sa mise en lumière à l'occasion des fêtes de fin d'année. Les inscriptions au concours sont ouvertes jusqu'au vendredi 18 novembre 2022.

Les bulletins d'inscription et le règlement du concours sont disponibles en mairie ou sur colmar.fr rubrique « participer - s'exprimer ». Il suffit de transmettre le bulletin d'inscription au service des espaces verts (16 rue Frédéric Chopin) ou de le déposer à l'accueil de la Mairie (1 place de la mairie). Il est également possible de l'envoyer par mail à l'adresse suivante : evelyne.gademann@colmar.fr

Cinq catégories existent :

- 1ère catégorie : particuliers - maisons et jardins
- 2ème catégorie : particuliers - fenêtres et balcons
- 3ème catégorie : commerces et services - vitrines
- 4ème catégorie : commerces et services - maisons avec vitrines
- 5ème catégorie : hôtels et restaurants

Les décorations devront être mises en place à compter du dernier vendredi de novembre et retirées le 10 janvier suivant. **Le jury notera toutes les décorations lors du passage qui s'effectuera entre le 1er et le 20 décembre, selon plusieurs critères, dont notamment :**

- l'importance de la décoration,
- la répartition et l'intégration de la réalisation à la façade et à son environnement,
- l'harmonie et la qualité des éclairages diurnes et nocturnes,
- le style de décoration (choix et unité des couleurs et des éléments du décor)

En 2021, 66 concurrents s'étaient inscrits. 65 ont été primés avec des récompenses allant de 50 à 200 €.

CONTACT PRESSE

Manon Lovasz - Attachée de presse
Ville de Colmar - Colmar Agglomération
06 79 80 49 18
manon.lovasz@colmar.fr